

CONSERVATOIRE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Comité syndical du mercredi 11 mars 2015

– 10 heures –

Dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au Budget primitif 2015 sont en diminution de 3.86 % par rapport au BP 2014.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Evolution depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	161 959		178 136	
2009	234 336	44,68%	234 336	31.55 %
2010	269 674	15,08%	374 875	59.97 %
2011	272 210	1%	442 352	18 %
2012	287 345	5,56%	374 620	- 15.32 %
2013	280 515	-2,37%	391 314	4,45%
2014	221 235	- 21.13 %	362 905	- 7.26 %
2015			247 943	- 31.68 %

Le compte administratif 2014 constate une diminution des dépenses de 21.13 % par rapport à 2013.

Perspectives 2015 –

L'objectif est de rester sur une diminution des dépenses sur le 011. La prévision budgétaire 2015 persiste sur cet objectif par une diminution de 14.75 % par rapport à la prévision 2014.

– Articles 60622 et 6122 – Ces comptes correspondent à la fourniture de carburants et à la location de deux véhicules. Les contrats ont été résiliés au mois de mai 2014. Pour 2015, aucun montant prévisionnel ne figurera sur ces deux articles. A titre indicatif sur une année pleine, le CA 2013 fait ressortir une consommation des crédits à 1 857 € pour les carburants et 9 500 € pour la location des deux véhicules.

– Article 6131 – Cet article concerne la location de salles pour des spectacles ou auditions. 2 000 € étaient prévus pour la location d'une salle de la Fondation Carzou pour les auditions hebdomadaires. La chapelle des Observantins recevra les auditions pour 2015.

– Article 6262 – Cet article concerne les abonnements auprès de l'opérateur ORANGE. Une négociation devra avoir lieu en 2015 pour renégocier les contrats.

–Articles 6135/6185/6226/6247/chapitre 012

Le montant de la programmation artistique correspond à 1.7 % de la section de fonctionnement soit 45 728 € pour l'année 2015. L'impact sur le chapitre 011 est d'environ 80 %. Une diminution de la consommation de cette enveloppe a été entreprise en 2014 et continuera en 2015. Les recrutements d'artistes sont intégrés dans la masse salariale chapitre 012. 6 contrats de recrutement sont prévus durant le 1^{er} semestre 2015. L'effort de diminution des dépenses à charges à caractère général se poursuivra dans le courant de l'année 2015.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Evolution de la masse salariale depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	1 906 088		2 196 184	
2009	1 853 290	-2,70%	2 348 332	6.93 %
2010	1 957 480	5,60%	2 347 196	- 0.05 %
2011	2 037 808	4,10%	2 382 843	2.52 %
2012	2 128 526	4,40%	2 279 862	- 4.32 %
2013	2 160 351	1,50%	2 210 351	- 3.05 %
2014	2 221 821	+ 2.84 %	2 289 823	3.59 %
2015			2 306 305	+ 0.72 %

L'augmentation de la masse salariale en 2014 de 2.84 % résulte de l'intégration complète du salaire de direction, de deux intégrations dans le cadre d'emploi de PEA, d'un avancement au grade de PEA hors classe, de deux intégrations au grade d'AEA et d'une intégration dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs. A ceci s'ajoutent les avancements d'échelons et l'augmentation de 0.20 % de charges patronales pour les titulaires et de 0.36 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

Perspectives 2015

La prévision budgétaire 2015 s'élève à 2 306 305 € enregistrant une augmentation de 0.72 % par rapport à 2014.

Impact 2015 des intégrations réalisées en 2014

Discipline violon

Intégration d'un enseignant contractuel au grade de PEA 1^{er} échelon à compter du 1/09/2014

A titre indicatif, coût annuel de rémunération chargée AEA 18 heures 25 364 €

Coût annuel de rémunération chargée de PEA 1^{er} échelon 34 466

Coût 2015 sur 8 mois + 6 067 €

Discipline trombone

Intégration d'un AEA 10^{ème} échelon à 11 heures au grade de PEA à 7 heures à compter du 1^{er} avril 2014

A titre indicatif, coût annuel rémunération chargée d'AEA 11 heures 10^{ème} échelon 25 428 €

Coût annuel de rémunération chargée PEA 7 heures 7^{ème} échelon 21 431 €

Coût 2015 sur 3 mois - 999 €

Disciplines danse jazz et accompagnement piano

Intégration de deux enseignants contractuels au grade d'AEA principal 2^{ème} classe à compter du 1/09/2014

Coût 2015 sur 8 mois + 2 283 €

Poste d'accueil Antenne de Digne-les-Bains

Intégration d'une contractuelle au grade adjoint administratif 2^{ème} classe à 28 heures à compter du 1^{er} septembre 2014.

A titre indicatif, coût sur 12 mois adjoint contractuel à 28 heures 21 759 €

Coût annuel d'un adjoint administratif 3^{ème} échelon à 28 heures 25 162 €

Coût 2015 sur 8 mois + 2 268 €

Avancements d'échelons

16 agents bénéficieront d'un avancement d'échelon en 2015

Coût 2015

15 938 €

Coût 2015 des avancements d'échelons 2014

9 364 €

Avancements de grade

Un adjoint administratif de 1^{ère} classe au 9^{ème} échelon peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 11 juin 2015.

Coût mensuel chargé adjoint administratif de 1^{ère} classe

2 590 €

Coût mensuel chargé adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

2 726 €

Surcout 2015 à compter du 1^{er} juillet

810 €

Temps partiels

4 agents sont à temps partiels : 1 professeur et 3 rédacteurs. Le coût de leur rémunération brute chargée à temps complet sera inscrit dans le budget 2015 et représente un surcoût de la masse salariale ci-dessous détaillé :

Temps partiels	Horaires	Surcoût annuel pour un temps complet
Rédacteur	90 %	3 547
Rédacteur	90 %	3 423
Rédacteur	62 %	16 560,
DDEA	75 %	17 094
TOTAL		40 624

En résumé, les mouvements de postes et les avancements d'échelons sont compensés par les temps partiels.

	Augmentation	Diminution	
Mouvements de postes 2014	9 619		
Avancements d'échelons	25 302		
Avancement de grade	810		
Temps partiels		41 345	
TOTAL	35 101	41 345	6 244

Le prévisionnel de masse salariale 2015 (traitement indiciaire + NBI + charges patronales) est estimé à 2 121 023 € soit une augmentation de 15 741 € par rapport à 2014. L'augmentation par rapport à 2014 est jugulée suite au départ à la retraite d'un professeur hors classe au 1^{er} juillet 2014.

Pour rappel, la masse salariale 2014 était de 2 105 282.

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Evolution par rapport à l'année précédente	BP + DM	Evolution par rapport à l'année précédente
2008	2 068 047		2 384 495	
2009	2 087 626	0,94%	2 607 535	9.35 %
2010	2 227 154	6,68%	2 733 222	4.82 %
2011	2 310 018	3,72%	2 864 801	4.81 %
2012	2 415 871	4,58%	2 699 310	- 5.78 %
2013	2 441 192	1,04%	2 628 420	-2.63 %
2014	2 481 779	1.66 %	2 683 351	2.10 %
2015			2 579 737	- 3.86 %

En intégrant les opérations d'ordre, le budget de fonctionnement 2015 s'élève à **2 579 737.10 euros**

Charges patronales en 2015

---oo0oo---

Titulaires :

FNAL supplémentaire..... + 0.10 %
 CNRACL..... + 0.10 %

Non titulaires :

Vieillesse..... + 0.10 %
 Ircantec..... + 0.16 %
 FNAL..... + 0.10 %

Recettes de fonctionnement

Compte tenu de l'extension des périmètres d'intervention des deux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2013, pour l'année 2014 la participation du Conseil général diminue et celle des deux communautés de communes augmente. En 2012 et 2013, les participations des deux intercommunalités avaient été stabilisées par l'intégration d'une partie de l'excédent de fonctionnement et par une participation plus élevée du Département en 2013.

Le tableau ci-dessous détaillé l'évolution des contributions financières depuis 2008.

Evolution des participations financières								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Département	671 056	716 697	710 000	730 000	690 950	674 875	580 433	580 433
DLVA	614 336	643 760	640 310	650 462	640 463	724 150	871 769	871 769
CCABV	520 535	546 000	521 818	504 857	494 858	590 117	676 798	676 798
DRAC	175 495	173 000	173 000	173 000	162 620	121 965	121 965	50 000
TOTAL	1 981 422	2 079 457	2 045 128	2 058 319	1 988 891	2 111 107	2 250 965	2 179 000

Le montant 2015 des participations des trois financeurs est proposé à un montant identique à 2014.

La participation de la DRAC sera sollicitée à hauteur de 130 000 €. Dans un souci de prudence budgétaire compte-tenu de l'incertitude concernant la poursuite du soutien de l'Etat, une prévision de 50 000 € est inscrite pour la DRAC.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, une partie du montant des participations est prélevée et transférée en recettes d'investissement. Pour rappel : 1.5 % pour le Conseil général et 0.5 % pour les intercommunalités.

Le Budget Primitif 2015 reprendra les montants de participation indiqués ci-dessous en section de fonctionnement :

Evolution des recettes inscrites en section de fonctionnement								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Département	671 056	703 197	699 350	719 050	680 000	664 751,88	571 726,50	571 726,50
DLVA	614 336	643 760	637 405	647 226	637 226	720 529	867 410,16	867 410,16
CCABV	520 535	546 000	518 913	502 346	492 346	587 167	673 414,01	673 414,01
DRAC	175 495	173 000	173 000	173 000	162 620	121 965	121 965,00	50 000,00
Inscriptions	135 696	163 258	168 312	109558	242 661	209 490	170 000,00	165 000,00
Résultat	168 762	335 609	532 837	585 486	457 036	344 133	251 310,90	240 136,33
TOTAL	2 285 880	2 564 824	2 729 817	2 234 320	2 179 543	1 396 117	2 655 826,57	2 567 687

Le résultat de fonctionnement 2014 est de 240 136.33.90€. Le montant intégral est repris dans la section de fonctionnement.

Financement de la programmation culturelle

Dans le cadre de la programmation annuelle des manifestations, des financements seront recherchés principalement auprès de la DRAC et de la Région.

Le dossier de demande de subvention relatif au soutien du parcours artistique 2014/2015 s'élève à 84 992 €. Une subvention de 62 699 € est sollicitée auprès de la DRAC. L'action qui s'intègre dans la programmation artistique – projet Espagne – est estimée à 27 023 €.

Une billetterie payante est prévue pour les spectacles suivants :

- Opéra « La Belle Hélène » le 15 février 2015 à Digne-les-Bains ;
- Opéra « la Belle Hélène » le 15 mars 2015 à Manosque
- Le spectacle de danse et musique arméniennes le 18 avril 2015 à Digne-les-Bains

Les dépenses et recettes d'investissement

Evolution des dépenses depuis 2008

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Mandats émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	42 534		43 321	
2010	48 446	13,90%	107 070	147,00%
2011	61 753	27,47%	86 403	-19,30%
2012	72 805	17,90%	108 255	25,29%
2013	52 411	-28,00%	65 945	-35,39%
2014	38 692	-26,17%	75 523	14,53%
2015			92 777	23 %

Les besoins du conservatoire

Le conservatoire doit poursuivre le renouvellement engagé depuis 2010 de son parc de matériel (bureautique, accessoires et instruments de musique). Pour 2015, il est nécessaire de procéder au remplacement progressif de certains pianos.

Détail	Quant.	Discipline	Prix H.T.	Prix TTC
FENDER SQUIER Jazz bass affinity	1	Musique actuelle	249,17	299,00
YAMAHA PACIFICA 112	1		182,50	219,00
CLAVIA NORD LEAD II X	1		908,33	1 090,00
Timbales Adams Révolution 29" Copper FS	1	Percussions	2 115,00	2 539,00
Timbales Adams Révolution 296 Copper FS	1		1 908,00	2 290,00
Flûte à bec ténor MOLLENHAUER Denner	1	Flûte à bec	465,75	558,90
Flûte à bec basse MOLLENHAUER Denner	1		1 056,75	1 268,10
piano à queue Yamaha C2X	1		14 265,00	17 118,00
piano droit Yamaha YUS	1		6 500,00	7 800,00
banquette piano	2		190,00	228,00
contrebasse	1		2 966,00	3 560,00
TOTAL INSTRUMENTS DE MUSIQUE				36 932,00
TV	2	Danse	500,00	600,00
TOTAL GENERAL			30 806,50	36 970,00

Le budget d'investissement est constitué des participations statutaires des collectivités membres, du versement des subventions FRAIM et de l'amortissement des biens du Conservatoire.

Pour l'année 2015, un dossier de demande de subvention au titre du FRAIM sera déposé auprès des services du Conseil Régional. Le programme d'investissements s'élève à 36 970 €. Une subvention de 22 182 euros sera sollicitée.

A noter qu'un reliquat de la subvention 2012 au titre du FAIM d'un montant de 3 900 € et que la subvention FRAIM 2013 d'un montant de 14 000 € restent à percevoir et ne sont pas intégrées dans le présent budget.

Evolution des recettes

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Titres émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	40 485		43 321	
2010	108 547	168,11%	107 070	147,15%
2011	31 123	-71,32%	26 303	-75,43%
2012	49 578	59,29%	78 784	199,52%
2013	60 003	21,02%	59 701	-24,22%
2014	77 096	28,49%	61 687	3,33%
2015			92 777	50,40%